

# **Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole**

Ajustements et recomposition sociale  
sur les anciens fronts pionniers ivoiriens

Éric LÉONARD

## **Introduction**

L'histoire de la Côte-d'Ivoire indépendante a été marquée par l'expansion de la culture cacaoyère dans l'ensemble des régions forestières et la dépendance croissante de l'économie nationale vis-à-vis de cette production. Ce développement a largement reposé sur l'exploitation minière et la consommation d'une rente forestière aux composantes multiples (Ruf 1988). L'économie de plantation ivoirienne a ainsi connu une succession de cycles de prospérité, au cours desquels une région émergeait comme pôle de production, attirait migrants et capitaux, puis végétait et déclinait au profit d'une autre zone encore peu exploitée et présentant des ressources forestières intactes (Ruf 1991). Ce mode de diffusion a connu sa plus forte expression lors du développement des fronts pionniers dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest du pays entre 1960 et 1985.

Au cours de la phase d'expansion des fronts pionniers, les systèmes de production agricole adoptés par les migrants ont poursuivi deux objectifs majeurs : d'une part marquer l'appropriation du sol par la plantation dans un contexte de forte concurrence et en l'absence de code foncier ; d'autre part maximiser la productivité du travail, qui constituait dans ces conditions le facteur limitant. Certains groupes sociaux se sont ainsi différenciés par leurs résultats économiques et leur capacité à constituer rapidement un capital-plantation important ; ce fut le cas en particulier des Baule, originaires du centre de la Côte-d'Ivoire, qui ont été les grands

vainqueurs de la « course à la forêt ». Ces performances correspondaient à un modèle technique et d'organisation sociale qui a été progressivement diffusé à l'ensemble de la société agraire.

Cette société se trouve aujourd'hui confrontée à plusieurs facteurs de blocage. Le premier concerne l'épuisement des réserves forestières et l'impossibilité qui en résulte pour les exploitations de se reproduire par déplacement d'une partie de la population sur la frontière agricole. Les planteurs doivent désormais faire face à une baisse continue de la productivité du travail agricole, liée au vieillissement des plantations et à la dissolution des rentes différentielles associées au milieu forestier (Ruf 1987). A partir de 1988, l'effondrement du prix du cacao, la déstructuration des filières de commercialisation et de crédit ont précipité une crise qui paraissait inéluctable.

Cette crise conduit à une remise en cause du « modèle baule » d'exploitation agricole. De nouvelles techniques, d'autres schémas d'organisation sociale émergent, qui apparaissent mieux adaptés aux transformations de l'environnement écologique et économique. Ces évolutions préfigurent une recomposition de la société agraire, dont l'enjeu majeur sera la mise en place de systèmes de production stables, qui ne soient pas dépendants de l'existence d'un « précédent-forêt ».

Nous chercherons cette analyse à caractériser ces transformations et à en évaluer les implications sociales et économiques sur le long terme. Elle repose sur des enquêtes réalisées sur les anciens fronts pionniers du Sud-Ouest ivoirien, dans les sous-préfectures de Méadji et de Sassandra. Ce choix géographique correspond à un cadre historique homogène et à des exploitations qui se trouvent encore à l'apogée du « cycle du cacao » (les plus anciennes plantations ont 25 ans). Les problèmes inhérents à la reproduction des exploitations cacaoyères (renouvellement du verger, reconversion, ou décapitalisation et abandon) qui touchent d'autres régions ne se posent ici que de façon marginale : les transformations observées peuvent être considérées comme des conséquences directes de la crise économique et de l'épuisement des réserves forestières.

### **Expansion des fronts pionniers et mise en place d'un modèle social et technique d'exploitation agricole**

Le développement de l'économie de plantation dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire s'est caractérisé par l'afflux de migrants originaires des savanes ivoiriennes (Baule) et des pays soudaniens limitrophes (Burkina Faso, Mali), vers des espaces forestiers vierges, sur lesquels les populations autochtones n'avaient qu'une faible emprise. Ces

fortes disponibilités foncières et des mesures politiques favorables aux colons agricoles (cessions à bas prix imposées aux autochtones, conformément au slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur », laxisme dans la gestion du domaine forestier de l'État) ont contribué à établir un coût d'accès à la terre initialement faible. En l'absence de capital technique important (haches, houes, machettes... et fèves de cacao), la force de travail a constitué le principal facteur limitant du développement des exploitations.

Si certains planteurs cumulateurs, qui avaient déjà créé une exploitation dans les anciennes zones cacaoyères, ont pu s'appuyer sur des revenus réguliers pour employer des salariés, l'accès à la main-d'œuvre s'est généralement effectué sur la base d'un échange de forêt contre du travail. Cette formule permettait d'accroître rapidement la surface en plantation et de marquer l'appropriation foncière, en même temps qu'elle contribuait à créer des relations de clientélisme entre les nouveaux arrivants et le pionnier qui remplissait les fonctions de « chef de terre ». Elle représentait également une contradiction majeure : pour capter la main-d'œuvre nécessaire à la mise en valeur rapide des surfaces acquises et éviter la remise en question des droits sur ces surfaces, il devenait nécessaire d'en aliéner une partie importante. Cette contradiction ne pouvait être levée que par la colonisation de nouvelles terres. Des stratégies d'expansion foncière, visant à l'acquisition de très grandes surfaces dont la majorité était rétrocédée à la main-d'œuvre, ont ainsi été mises en œuvre par les pionniers baule et reproduites, à leur échelle, par les nouvelles vagues de migrants, donnant lieu à une véritable course à la forêt (Lena 1979, Lesourd 1988)<sup>1</sup>. Ce système s'appuyait sur des réseaux villageois permettant aux pionniers de canaliser les arrivées et de s'approprier la force de travail des migrants avant leur installation définitive.

Les conditions d'accès à la terre et au travail ont conduit à définir un système de production spécifique, qui permettait une extension rapide des plantations cacaoyères et assurait une productivité du travail élevée. Le système de culture adopté par les pionniers baule, associant l'igname, la banane et le cacao, présentait une excellente complémentarité agronomique (les cacaoyers bénéficiant du travail du sol lié au buttage puis à la récolte de l'igname ainsi que de l'ombrage des bananiers), et permettait de rémunérer une grande partie du travail de plantation et d'entretien par la production vivrière (Ruf 1988). Les techniques employées (défriche par le brûlis, sans abattis ; semis du cacao à haute densité précédant un éclaircissement tardif du nombre de pieds ; emploi de variétés précoces) visaient

---

1. Les premiers Baule installés sur le front pionnier de Soubré, ont ainsi acquis des domaines pouvant dépasser 2 000 ha. Aujourd'hui, leurs plantations n'excèdent pourtant jamais le dixième de cette surface.

également à maximiser la productivité du travail. De la sorte, un actif agricole pouvait planter un hectare par an, en assurant son approvisionnement vivrier et la commercialisation d'un surplus non négligeable<sup>2</sup>.

Les performances de ce système et l'augmentation régulière du prix du cacao ont généralement conduit les planteurs baule à étendre leurs plantations à l'ensemble du foncier disponible, au risque de compromettre leur autosuffisance vivrière. Leur système de production reposait sur le défrichement d'une nouvelle parcelle chaque année et le déplacement constant de la frontière agricole, jusqu'à épuisement des réserves forestières. Les exploitations ainsi créées ont souvent atteint des dimensions importantes, dépassant fréquemment 10 hectares pour atteindre jusqu'à 200 ha.

Au long de la phase pionnière, le système de production baule s'est ainsi imposé comme un modèle, dont la logique économique et les composantes techniques ont été progressivement adoptées par l'ensemble des migrants (Dyula ivoiriens, Burkinabè, Maliens), ainsi que par certains secteurs de la société autochtone. Mais les exploitations créées par ces différents groupes ont rarement atteint des dimensions importantes. L'une des explications à cet état de fait réside dans l'existence d'une véritable « rente de monopole » détenue par les Baule, découlant du contrôle de l'information et de l'appui des pouvoirs publics, qui leur a permis de s'adjuger des surfaces beaucoup plus importantes que celles auxquelles eurent accès les migrants dyula ou Burkinabè. Les Burkinabè en particulier ont constitué une vague migratoire postérieure à celle des Baule et sont souvent arrivés sur la frontière agricole dans une phase de renchérissement relatif du facteur terre. Malgré les immenses superficies dont ils étaient les dépositaires, les lignages autochtones n'ont pas davantage pu constituer un capital-plantation conséquent, dans la mesure où l'environnement politique et social ne leur a pas permis de créer une véritable rente foncière (Dozon 1985), en même temps qu'il les plaçait en marge des réseaux « ethniques » d'accès à la main-d'œuvre allochtone. Cet accès plus restreint à la terre pour les uns, au travail pour les autres, s'est traduit par l'impossibilité de constituer des exploitations de grande taille, comparables à celles des pionniers baule.

Les limites de ce modèle tiennent à son mode de fonctionnement. Dès lors que les réserves forestières ont été consommées, plantées de cacao ou cédées aux travailleurs, le taux d'exploitation de la main-d'œuvre décroît, de même que sa productivité, du fait de l'impossibilité qui en

---

2. Ruf (1988) fait ainsi état d'un rythme moyen d'extension des plantations de 1,66 ha par an sur les exploitations baule du Centre-Ouest et Léna (1979) a observé une croissance moyenne de 2,89 ha/an chez les planteurs cumulateurs du front pionnier de Soubré.

résulte de perpétuer l'association cacao-vivrier. Le renchérissement du facteur travail freine le passage à des systèmes de production plus intensifs après la phase d'expansion foncière et de marquage du sol, extensive par nature. L'entretien des plantations repose alors sur des rapports de métayage et des itinéraires relativement extensifs, faisant un appel limité aux intrants et privilégiant la productivité du travail au détriment des performances agronomiques : les rendements cacaoyers se maintiennent autour de 500 kg/ha. Des formes d'intensification relative, portant sur l'emploi accru d'intrants (produits phytosanitaires, plus rarement engrais), ont été observées chez certains grands planteurs baule (Léonard 1993), mais leur abandon au cours des dernières années semble cependant indiquer qu'elles reposaient davantage sur les crédits avancés par les commerçants de cacao que sur le réinvestissement des revenus de l'exploitation.

Les revenus cacaoyers ont rarement été consacrés à améliorer les techniques d'exploitation, l'achat d'atomiseurs pour le traitement des plantations excepté. Tant que des disponibilités foncières ont existé, l'acquisition de nouvelles parcelles de forêt garantissait un taux de rentabilité du capital beaucoup plus élevé. Le « modèle baule » correspondait également à des stratégies d'extraversion qui réduisaient les retours de capitaux vers l'exploitation : scolarisation d'un nombre important d'enfants, qui limitait le niveau de la main-d'œuvre familiale ; construction de logements en ville ou dans le village d'origine (Chaléard 1993, Lesourd 1988). Si ces stratégies se sont avérées économiquement fondées tant que l'État ivoirien a rempli ses fonctions d'intégration et que la croissance urbaine s'est poursuivie, elles ont lourdement pesé sur la capacité des planteurs à faire face à la crise dès lors que les plans d'ajustement structurel ont réduit leur rentabilité.

Certains blocages sont apparus bien avant l'effondrement des prix du cacao. Ils correspondent à la baisse tendancielle des rendements et de la productivité du travail, inhérente au cycle biologique du cacao, ainsi qu'à l'accroissement des coûts de production à mesure que la frontière agricole s'éloigne de l'exploitation. Les stratégies d'insertion dans la société urbaine et les relations avec le village d'origine deviennent alors plus difficiles à financer, au détriment de l'exploitation. Au terme du cycle de vie du planteur, plutôt que de prendre en charge un verger sénescant et de se lancer dans une opération hasardeuse et coûteuse de replantation, ses successeurs auront intérêt à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle<sup>3</sup>, entamant un nouveau cycle pionnier. Le

---

3. La rente différentielle-forêt (Ruf 1987), correspond aux gains de productivité que le paysan obtient en cultivant un milieu forestier vierge : fertilité minérale élevée grâce au brûlis de la biomasse forestière, que l'importante quantité de matière organique permet

système de production est alors reproduit à l'identique, sans remettre en question ses bases techniques et sociales. La migration d'une partie de la population sur les fronts pionniers a ainsi constitué le mode de reproduction privilégié des exploitations cacaoyères et du « modèle baule ». Cette logique est également à l'origine d'une classe de planteurs cumulateurs, qui ont maintenu leurs niveaux de productivité du travail et du capital. En suivant la progression de la frontière agricole (Lena 1979, Ruf 1988).

### **La crise du modèle et ses différentes composantes**

On peut distinguer trois dimensions à la crise qui touche les anciens fronts pionniers depuis 1988. La première correspond à la fin du cycle pionnier, à l'épuisement des dernières réserves de forêt au niveau national comme à l'échelle de chaque exploitation. La dissolution des rentes associées au milieu forestier ne peut plus être compensée par la colonisation de nouvelles terres. Deux alternatives s'offrent alors au planteur : soit maintenir les niveaux de production par une intensification relative (emploi accru de main-d'œuvre et d'intrants pour préserver l'état sanitaire des cacaoyers et prolonger leur espérance de vie) ; soit maintenir la rémunération du travail familial au prix d'une extensification (diminution des niveaux de main-d'œuvre salariée et de consommation d'intrants) et d'une dégradation du verger, c'est-à-dire en décapitalisant sur son « capital-plantation ». Dans la majorité des cas, les transferts de revenus vers la ville ou le village d'origine et le vieillissement de la main-d'œuvre familiale ont conduit à adopter le second comportement.

Les effets de ce premier facteur de crise ont été exacerbés par l'effondrement des prix au producteur et la désorganisation des filières de commercialisation et de crédit. Entre 1988 et 1992, le prix bord-champ du café non décortiqué a été divisé par 4, celui du cacao par 2,7<sup>4</sup>. Les sources de crédit se sont tariées avec les financements accordés par les commerçants de cacao et à plusieurs reprises, en 1988 puis en 1993, les planteurs

---

de fixer, mais qui décroît rapidement après disparition du couvert arboré ; meilleure disponibilité en eau, grâce à « l'effet tampon » de l'environnement forestier et au pouvoir de rétention de sols riches en matière organique ; faible incidence des adventices, maladies et parasites des cultures, qui simplifient considérablement les travaux d'entretien.

4. Le prix du kg de café non décortiqué est passé de 200 à 50 F et souvent même à 25 F CFA à distance des principaux axes de communication. Celui du cacao a été officiellement réduit de 400 à 200 F, mais durant la campagne 92/93, les prix pratiqués par les « pisteurs », sous couvert d'achat à la qualité, étaient plus proches de 150 F CFA.

n'ont même pas pu écouler leur production. Ils sont confrontés depuis 5 ans à une crise de liquidités qui les a amenés à réduire considérablement, voire à supprimer leur consommation d'intrants (insecticides, pièces de rechange pour les atomiseurs). Une grande partie de la main-d'œuvre salariée, qui n'avait pu être payée au plus fort de la crise, est partie. Au total, les planteurs ont dû faire face à une baisse de 60 à 80 % de leurs revenus monétaires, qui les a conduits à compresser les dépenses de scolarisation et de santé et à réduire les rations alimentaires.

Cette crise a été amplifiée par le désengagement de l'État qui a démissionné des fonctions de régulation et d'intégration qu'il remplissait auparavant. Depuis le milieu des années 1980, les débouchés en ville et dans l'administration se ferment aux jeunes générations, alors que parallèlement le regain d'intérêt pour l'environnement et la production forestière conduit à bloquer l'accès aux forêts classées, voire parfois à en évacuer les occupants (Léonard et Ibo 1994). Des interventions désastreuses sur la filière cacaoyère (interdiction de vendre la récolte intermédiaire en 1993, suivie d'une tentative d'éviction des intermédiaires privés qui bloqua le démarrage de la campagne 1993/1994) ont accru chez les planteurs le sentiment de « lâchage » de la part du pouvoir.

Cette dégradation de l'environnement économique et écologique a conduit à remettre en question des bases techniques et sociales (à l'échelle de la société paysanne comme de la société globale) du modèle pionnier d'exploitation agricole. La première conséquence est la réduction sensible des niveaux de main-d'œuvre. Le nombre de salariés annuels a baissé de presque 50 % et les « six-mois »<sup>5</sup> ont virtuellement disparu. Le métayage au tiers, qui permet au planteur de transférer sur sa main-d'œuvre une part proportionnelle du risque économique, est devenu le rapport de production dominant. Mais il n'y a eu qu'un faible accroissement du nombre de métayers. Ceux-ci sont restés dans la mesure où une augmentation de la surface récoltée leur était allouée et lorsque les planteurs ont pu leur fournir des gages de sécurité quant à l'alimentation et aux dépenses de santé. Or les stratégies d'occupation de l'espace par les cacaoyers ont conduit nombre d'exploitations à un déficit vivrier chronique et l'alimentation est parfois devenue le principal facteur limitant de l'activité agricole. Aujourd'hui, l'autosuffisance est pour tous un souci prioritaire, qui conduit les planteurs à l'introduction de cultures vivrières sous les plantations (igname *cocoa-ase*, taro *macabo*) et à la mise en culture de friches louées aux autochtones (Léonard et Oswald 1994).

---

5. En phase pionnière, la formule des « six-mois », jeunes venus du pays baule après le buttage de l'igname pour participer à l'entretien des plantations et à la récolte du cacao, représentait la forme de travail salarié dominante. Il s'agissait d'une étape nécessaire avant l'attribution d'une parcelle de forêt et l'installation définitive sur le front pionnier.

La baisse du volume global de main-d'œuvre, le report de la force de travail sur les cultures vivrières et la crise de liquidité se traduisent par une forte diminution des soins accordés aux plantations. Sur l'ancien front pionnier de Soubré, le nombre de traitements insecticides est passé d'une moyenne de 1,9 en 1988, à moins de 1 en 1992 ; et l'année suivante, après l'interdiction de commercialiser la récolte intermédiaire, l'immense majorité des planteurs a dû y renoncer. Entre 1988 et 1992, les rendements cacaoyers ont baissé de 20 à 50 % : après 4 années de crise, ils dépassaient rarement 400 kg/ha sur des vergers en pleine maturité (Léonard 1993). Le potentiel productif des plantations s'est fortement dégradé, ce qui réduit encore les possibilités de fixer la main-d'œuvre. Le vieillissement des cacaoyères s'accélère, les moins productives étant abandonnées : de nombreuses exploitations sont engagées dans un processus de décapitalisation qui met en péril leur reproduction à court terme.

### **Des systèmes de production mieux adaptés au nouvel environnement économique et écologique**

La crise qui touche le « modèle baule » conduit à s'interroger sur l'apparition d'innovations techniques et sociales susceptibles de freiner les mécanismes de décapitalisation et d'assurer la pérennité des systèmes de production cacaoyère. Des groupes qui se trouvaient dans des conditions de moindre compétitivité au cours de la phase pionnière, émergent aujourd'hui comme les acteurs principaux d'un processus de recomposition sociale, en mettant à profit le contrôle qu'ils exercent sur les deux principaux facteurs de production, la terre et le travail.

#### *Les aînés autochtones : contrôle des friches et appropriation d'une rente foncière*

Le faible développement des plantations cacaoyères chez les autochtones bakwé doit être interprété en fonction des difficultés d'accès à la main-d'œuvre qui caractérisent ce groupe. Dès les années 1920, les réquisitions de l'administration coloniale et l'affaiblissement des pouvoirs patriarcaux traditionnels ont provoqué un fort exode rural (Dozon 1985). Par la suite, plus que chez les Baule, les stratégies familiales ont été exclusivement orientées vers l'extérieur et l'insertion urbaine. Lorsque ses forêts sont devenues des enjeux économiques d'importance, la société



bakwé n'a pu opposer aux pionniers une attitude concertée et cohérente. Il faut y voir une conséquence des pressions exercées par l'administration en faveur des migrants, mais également un effet de la déstructuration dont cette société a été l'objet depuis la colonisation.

Le fait marquant est que les autochtones n'ont pu instaurer un système d'échange du foncier contre du travail, tel qu'il était pratiqué par les pionniers. Les cessions de terres ont procédé de démarches individuelles, en contradiction avec les règles traditionnelles de contrôle du foncier, prenant la forme de ventes à caractère définitif, effectuées à l'insu de la communauté villageoise et le plus souvent à très bas prix. Ce qui caractérise ce processus, c'est que l'appropriation privée du foncier s'est affirmée par et à travers sa vente (Dozon 1985). Étant simultanée à la dépossession, elle n'a pu donner lieu à une rente foncière, sauf partiellement et de façon ponctuelle, sous la forme de rétributions réclamées aux Dyula et aux Burkinabè qui avaient été obligés de s'installer au voisinage immédiat des villages autochtones par manque d'appuis ou de capital. Déjà privés de main-d'œuvre familiale, les Bakwé n'ont pu capter une force de travail bon marché et semi-captive, l'accès à la main-d'œuvre allochtone se faisant au travers de contrats salariés de courte durée (journaliers ou à la tâche), plus coûteux, qui devaient être financés par de nouvelles ventes de forêt.

Cette pénurie a bloqué l'accumulation sous forme de plantations. Contrairement au système de production adopté par les pionniers, cultures vivrières et cultures pérennes ont souvent été dissociées, ce qui s'est traduit par la multiplication de friches d'âge variable qui, comme les bas-fonds, sont restées en marge d'un marché foncier orienté exclusivement vers les terres forestières. Ces terrains, de faible potentiel pour la culture cacaoyère, sont pourtant très convoités aujourd'hui. L'épuisement des réserves forestières, les stratégies d'extension maximale des plantations et la chute du prix du cacao ont généré une forte demande pour des terres aptes aux cultures vivrières. Et les droits sur ces terres sont désormais bien définis : depuis le début des années 1980, devant l'imminence d'une dilapidation totale de leur patrimoine, les lignages bakwé se sont répartis l'ensemble des réserves foncières et un régime de propriété privée s'est institué. Friches et bas-fonds constituent aujourd'hui un marché où les prix augmentent rapidement : un hectare de jachère de deux à trois ans peut se vendre jusqu'à 50 000 F cfa, quand le prix de la forêt noire plafonne à 100 000 F/ha depuis 1988. Mais il est beaucoup plus avantageux de les louer pour un cycle de culture. Le loyer d'un hectare varie entre 10 et 15 000 F selon la qualité du recru, ce qui signifie qu'en une dizaine d'années, le propriétaire peut récupérer l'équivalent de la valeur marchande de sa terre.

L'émergence d'une rente foncière correspond à une inversion du rapport de force autochtones-allochtones<sup>6</sup>. Le produit de la rente foncière est prioritairement employé à couvrir les besoins monétaires des familles. Mais le manque de liquidités conduit souvent les paysans allochtones à proposer un service en travail (sarclage d'un hectare de plantation ou défrichage d'une surface équivalente de friches) contre l'usage de la terre pour un cycle de culture. Ces transferts ont permis aux propriétaires fonciers de compenser partiellement les départs de manœuvres permanents et de conserver un certain niveau d'entretien de leurs plantations. L'existence de réserves foncières est également un moyen de s'attacher les services de métayers, qui s'assurent par ce biais l'usufruit d'une parcelle vivrière et la couverture des besoins alimentaires de leur famille.

Cet échange de terre contre du travail a cours également sur les terroirs qui ont été touchés tardivement par les migrations (sur la rive gauche du Sassandra notamment), où les lignages autochtones sont parvenus à mieux maîtriser les installations. Des superficies réduites de forêt sont alors cédées contre la plantation et l'entretien d'une surface équivalente de cacaoyère, la cession devenant effective à l'entrée en production de la nouvelle plantation. Ces vergers s'accommodent de systèmes d'entretien extensifs, le taux de rentabilité du capital-travail investi étant très élevé pour le propriétaire, puisqu'il n'a pas eu à le réaliser lui-même. Des stratégies de reconstitution partielle de la rente différentielle-forêt peuvent également être observées lorsque la surface contrôlée est suffisante pour laisser certaines friches hors de la sole vivrière : les propriétaires manifestent clairement leur désir de favoriser le recrû d'une forêt secondaire en vue d'une plantation future (Léonard et Oswald 1993).

Ces possibilités demeurent cependant l'apanage des chefs de famille et des membres des lignages aînés. Elles ne résolvent en rien les problèmes d'installation des jeunes générations, dont l'accès à la terre demeure conditionné à de forts prélèvements en travail de la part des aînés : il s'agit de l'une des composantes, et non la moindre, de la rente foncière dont bénéficient ces derniers. Les jeunes bakwé se trouvent en ce sens dans une situation de blocage similaire à celle que connaissent leurs homologues baule, sans perspectives d'accès aux terres forestières et avec une force de travail limitée, ce qui hypothèque toute possibilité de créer une plantation (voir Oswald dans cet ouvrage).

---

6. Il est possible que la fin du cycle cacaoyer pionnier, en libérant des terres (vieilles plantations) et en provoquant le départ d'une partie de la population, remette en cause l'existence de cette rente, ou au moins son niveau, comme cela semble être le cas dans les parties du Sud-Ouest où l'économie de plantation a connu un développement précoce (dans l'arrière-pays du port de Sassandra par exemple).

*Les Burkinabè : contrôle de la main-d'œuvre, intensification, accumulation*

Tous les planteurs n'ont pas été touchés de façon équivalente par l'accroissement du coût de la main-d'œuvre consécutif à l'épuisement des réserves foncières. Les Baule ont dû faire face à la défection de leurs travailleurs saisonniers (« 6 mois »), pour lesquels l'accès à la terre était la principale motivation. La chute du prix du cacao a ensuite porté un coup fatal au système de recrutement qui fonctionnait depuis la mise en place du front pionnier. Pour les allochtones du nord de la Côte-d'Ivoire et les Burkinabè, l'accès à la main-d'œuvre repose en revanche sur des réseaux familiaux et un système de coercition beaucoup plus prégnants et efficaces. Le coût de cette main-d'œuvre est également plus faible et il n'a pas été affecté par les stratégies d'implantation en ville, comme ce fut le cas pour les autochtones ou les Baule. Ce faible coût du facteur travail doit bien sûr être analysé en fonction du différentiel de niveau de vie et dans le coût de reproduction sociale de la main-d'œuvre qui existe entre les régions du sud et du centre de la Côte-d'Ivoire et les savanes soudanaises.

Pour expliquer le faible niveau de rémunération auquel la main-d'œuvre Burkinabè, familiale aussi bien que salariée, accepte de se soumettre, il nous faut faire référence à un seuil fictif de « reproduction », qui correspond au revenu minimum permettant au paysan de satisfaire les « besoins incompressibles », socialement reconnus, de sa famille. Le niveau de ce seuil s'est notablement abaissé avec la crise pour tous les groupes sociaux (compression ou suppression des dépenses à caractère social – prestations matrimoniales et funéraires – et des frais de scolarité, de santé ou d'alimentation), mais il demeure beaucoup plus faible pour les producteurs d'origine soudanienne, dont la force de travail se reproduit en partie dans la région d'origine et dont les stratégies demeurent centrées sur l'exploitation agricole. Ils bénéficient de ce fait d'un taux d'exploitation de la main-d'œuvre bien supérieur, qui leur permet de préserver une marge d'accumulation, même lorsque le prix du cacao est très faible. De fait, et malgré des conditions d'accès au marché plus défavorables (nous verrons pour quelles raisons), les Burkinabè semblent avoir été beaucoup moins affectés par la baisse du prix du cacao que les autres groupes de planteurs.

L'existence d'une main-d'œuvre semi-captive se traduit par l'adoption de systèmes de production beaucoup plus intensifs en travail. Si l'on considère la surface cultivée rapportée au nombre total de travailleurs comme un indice d'intensification, les Burkinabè, avec une moyenne de 2,9 ha/actif, devancent nettement les Baule (3,78 ha) et les autochtones (3,67 ha). Ces écarts se traduisent par un entretien beaucoup plus soigné des plantations. L'emploi d'intrants chimiques est également plus fréquent

et intensif, alors que la tendance dans les autres groupes est à l'abandon de tout traitement. Cela fut particulièrement évident en 1993, lorsque l'interdiction administrative de commercialiser la récolte intermédiaire a privé les planteurs de tout revenu au moment où ils devaient financer les sarclages et les traitements insecticides. La plupart des planteurs n'ont alors pu profiter d'une pluviométrie favorable, et les rendements cacaoyers sont généralement demeurés en deçà de 500 kg/ha. Sur les exploitations Burkinabè en revanche, la consommation de produits insecticides, et même d'engrais, a été importante et les rendements ont été deux fois supérieurs aux moyennes observées chez les planteurs baule, atteignant 1,5 t/ha sur certaines exploitations.

Comment interpréter ces écarts ? Les producteurs d'origine soudanienne, et les Burkinabè en particulier, disposent à l'évidence d'une forte capacité à mobiliser l'épargne. Leurs réseaux de crédit peuvent d'autre part s'ajuster avec beaucoup de rapidité à une demande importante, comme ce fut le cas en 1993, lorsqu'une conjoncture climatique favorable a laissé présager d'une production importante. Ces conditions sont liées à l'essor d'un groupe de planteurs-entrepreneurs ayant réinvesti les produits du boum cacaoyer dans l'achat de véhicules et le commerce du cacao et des intrants, lorsque leurs homologues baule ou autochtones orientaient leurs stratégies vers le milieu urbain. A l'occasion de la crise des années 1988-90 et de la restructuration de la filière cacaoyère, ils ont su gagner des parts de marché sur leurs concurrents en respectant leurs engagements vis-à-vis des planteurs et des exportateurs et en s'appuyant sur l'importante communauté Burkinabè<sup>7</sup>.

Ces réseaux de crédit et de commercialisation reposent sur un tissu social très structuré et hiérarchisé, et leur fonctionnement a peu de chose à voir avec celui d'un marché libre. Les mécanismes de coercition y sont très contraignants et ont sans doute opéré, lors de la phase pionnière, comme un frein aux comportements individualistes d'expansion foncière (tels qu'ils furent mis en pratique par les Baule) et au développement des exploitations. En période de saturation foncière et de pénurie financière, ils représentent en revanche une sécurité : les contraintes demeurent, et se traduisent notamment par le prélèvement d'une part importante du surtravail des planteurs, via les prix d'achat du cacao – inférieurs de 10 % en moyenne à ceux dont bénéficient les Baule et les autochtones – et les services rendus aux chefs de la communauté, mais elles sont compensées par un accès privilégié à la main-d'œuvre et au crédit.

Les performances économiques des Burkinabè se traduisent de nos jours par des stratégies offensives d'expansion foncière à travers l'usure.

---

7. Les Burkinabè représentaient, selon le recensement de 1988, 34,4 % de la population des fronts pionniers, contre 35,7 % pour les Baule et 7,2 % pour les autochtones.

A l'occasion des enquêtes réalisées en février-mars 1994, nous avons rencontré un métayer Burkinabè qui, par le biais d'un prêt de 200 000 F CFA (l'équivalent d'une tonne de cacao marchand), avait acquis un droit d'usufruit de deux ans sur une plantation de 4 hectares, mise en gage par son propriétaire, l'un des chefs historiques de la migration baule, détenteur d'un verger de 160 ha ! Les Burkinabè sont omniprésents sur le marché foncier et sont à l'origine de la plupart des achats de friches et de vieilles plantations aux autochtones. Le taux élevé d'exploitation de la main-d'œuvre leur permet de réaliser de gros investissements en travail pour valoriser ou réhabiliter ces terrains (aménagement des bas-fonds, rénovation des vieilles cacaoyères). Cette capacité d'expansion et de mise en valeur de terres dont le potentiel était autrefois déconsidéré alimente à son tour la pompe à main-d'œuvre et contribue à sécuriser la force de travail des exploitations.

### **Les recompositions en cours : perspectives sur le long terme**

La chute du prix du cacao a amplifié les effets de l'épuisement des réserves forestières (renchérissement de la main-d'œuvre, baisse de la productivité du travail). Le modèle baule de grande exploitation, où le verger cacaoyer occupe la totalité de la surface et fournit la totalité du revenu, est celui qui a le plus pâti des transformations de l'environnement économique et agro-écologique. Aujourd'hui, les systèmes de production semblent évoluer vers deux pôles, opposés quant à leur logique et à leurs bases sociales et techniques : d'une part, des systèmes extensifs, dont la stabilité (la préservation du « capital-plantation ») dépend du contrôle de grandes superficies et de la perception d'une rente foncière ; d'autre part, des systèmes intensifs en travail, qui nécessitent l'accès à une main-d'œuvre, familiale aussi bien que salariée, peu coûteuse. Dans ce cas, la poursuite de l'intensification, par un recours accru aux intrants, est tributaire des possibilités d'accès au crédit et des conditions climatiques de chaque année, une pluviométrie défavorable dissuadant, en l'état des marchés, tout investissement dont la rentabilité n'est pas assurée.

L'adoption de systèmes de plus en plus extensifs concerne de larges pans de la société agraire. Les planteurs qui ne pouvaient mobiliser une force de travail bon marché ont compensé la baisse des prix en comprimant les dépenses salariales et leur consommation d'intrants. Ils sont parvenus à préserver un certain niveau de rémunération au prix d'une dégradation de l'état des plantations, assimilable à une décapitalisation. Dans la mesure où les réserves foncières sont insuffisantes pour permettre une reconversion vers la production vivrière à des fins commerciales, ces pay-

sans risquent de se trouver progressivement relégués à une économie d'autosubsistance, complétée par la cueillette des reliquats de cacao, et à un niveau de reproduction biologique simple. Actuellement, la seule alternative à ce processus de décapitalisation réside dans la perception d'une rente foncière que peuvent mettre à profit les aînés des lignages autochtones majeurs et, plus rarement, certains pionniers baule, dans la mesure où ils disposent encore de réserves.

Le repli progressif vers une économie d'autosubsistance concerne également toute une frange de la population jeune, tant autochtone que baule, qui n'a pas accès à la propriété, *a fortiori* aux plantations cacaoyères, ni aux revenus urbains. Ils bénéficient d'un droit coutumier restreint sur les friches courtes pour assurer leur alimentation, mais ne peuvent y créer une plantation. En l'état, ces jeunes n'ont pas davantage accès au mariage, qui reste conditionné au versement d'une dot ou, au moins, à des gages de solvabilité. Il s'agit donc d'un groupe qui se trouve en dessous du seuil de reproduction *biologique*. Ces jeunes vont chercher à maximiser la rémunération immédiate de leur travail en pratiquant des systèmes de culture vivrière extensive (on compense le faible potentiel des friches par la culture d'une plus grande surface), et en multipliant les cycles jusqu'à l'épuisement de la terre. Cette évolution est bien sûr porteuse de lourds risques pour l'environnement et la stabilité du milieu cultivé (Léonard et Oswald 1994). Elle est caractéristique des paysans qui ont un statut social marginal et n'ont pas les moyens de mettre en œuvre des stratégies de capitalisation par le travail (plantation, aménagement). C'est un groupe qui s'est beaucoup étoffé depuis dix ans, avec le retour de nombreux jeunes ayant échoué dans leur tentative d'insertion en ville, et qui est appelé à se développer au rythme de la croissance démographique.

En cherchant à retrouver les clivages culturels de la société agraire, il est possible de lier la mise en œuvre de systèmes extensifs aux lignages autochtones et aux exploitations baule vieillissantes, les stratégies d'intensification et de capitalisation par le travail étant l'apanage des paysans d'origine soudanienne. Des systèmes intensifs sont cependant adoptés par de nombreux Baule qui, arrivés tardivement sur le front pionnier, n'ont obtenu qu'une surface réduite, et par quelques jeunes autochtones qui ont pu faire valoir leur droit sur un petit héritage. Ces paysans tentent de compenser leurs problèmes d'accès à la main-d'œuvre par des innovations dans l'organisation du travail. Des « sociétés de travail », reposant sur des associations de divers types (groupements de jeunes, de femmes ou de fidèles, affiliés à un même culte), se créent, qui fonctionnent sur la base d'un échange entre les différents membres (Chauveau 1993). Si ce type d'organisation ne correspond pas à un accroissement global de la force de travail, son utilité est avérée pour franchir les goulets d'étranglement du calendrier agricole qui requerraient sinon l'emploi de salariés.

Pour ces producteurs, l'intensification demeure cependant limitée par les difficultés d'accès au crédit. Il s'agit d'un stimulant à la réactivation des structures coopératives (GVC) qui s'étaient effondrées après le choc des années 1988-90. L'instabilité et le mauvais fonctionnement de ces structures dans les villages autochtones ont généralement dissuadé les exportateurs de cacao de faire transiter le moindre financement par elles. En revanche, dans les campements baule de petite taille, où la cohésion sociale demeure forte, un système de crédit a parfois été remis sur pieds. Son fonctionnement dépend généralement de l'existence d'un grand planteur, qui a réinvesti une partie des revenus du boom cacaoyer dans l'amélioration des conditions d'accès au marché (installations de stockage, véhicule de transport) et sert de ciment au GVC, en même temps qu'il garantit sa solvabilité. Il est à signaler que ce profil ne correspond pas à celui des « chefs historiques » de la migration baule, dont les fonctions sociales et politiques ont généralement entraîné une mobilisation des revenus à d'autres fins, et qui se trouvent aujourd'hui engagés dans un processus plus ou moins avancé de décapitalisation<sup>8</sup>.

Lorsque ces conditions sont réunies, elles donnent lieu à un échange de services dont bénéficie à des degrés divers l'ensemble des exploitations : la masse des planteurs accède au crédit et aux intrants par l'intermédiaire du chef de campement qui, en contrepartie, dispose de prestations en travail et d'un prélèvement substantiel sur les commissions allouées pour la collecte du cacao. Des rapports d'interdépendance et d'exploitation s'instaurent, qui ne sont pas sans analogie avec ceux qui existent au niveau de la communauté Burkinabè. Les itinéraires techniques et les niveaux de production se rapprochent alors de ceux des exploitations Burkinabè, même si les performances économiques demeurent affectées par le coût d'opportunité plus élevé de la main-d'œuvre. Éventuellement, les plantations les moins productives sont délaissées, utilisées pour la production vivrière ou abandonnées au recru, de façon à concentrer les investissements et le travail sur les parties du verger dont le potentiel est le plus élevé. L'intensification sur une partie de l'exploitation s'accompagne alors d'une décapitalisation partielle, qui débouche toutefois sur la reconstitution de réserves foncières, gages de stabilité.

Ces tendances nous fournissent des indications sur les voies d'évolution possible de l'économie de plantation ivoirienne. L'intensification, comme condition de stabilité et de pérennité des exploitations cacaoyères, semble dépendre du maintien ou de la réactivation d'une organisation sociale renforcée, fortement hiérarchisée et coercitive. Une telle construc-

---

8. Voir le cas évoqué ci-dessus de ce pionnier, devenu débiteur de ses métayers burkinabé.

tion sociale apparaît indissociable d'un (re)centrage des stratégies économiques sur l'exploitation agricole. La réactivation de relations largement inspirées du fonctionnement des sociétés lignagères traditionnelles représente une sorte de paradoxe pour une société et une économie qui se sont construites à travers leur intégration au marché, et qui fonctionnent largement sur des rapports de type capitaliste. Mais cette contradiction n'est qu'apparente dans la mesure où ce sont les détenteurs de capital qui constituent l'axe de cette reconstruction. Il s'agit d'une conséquence directe de la démission de l'État de ses fonctions de régulation sociale (accès à la terre, via le désenclavement et les déclassements de massifs forestiers, accès aux numéraires, via les prix garantis du cacao et les possibilités d'insertion urbaine), que les sociétés paysannes doivent reprendre à leur charge.

Les acteurs qui sont actuellement les mieux armés pour maintenir des systèmes de production cacaoyère performants semblent également les mieux à même de réussir une reconversion à l'issue du cycle cacaoyer pionnier, ou d'entamer un nouveau cycle en l'absence de ressources forestières. De nombreux travaux d'économistes et d'agronomes font état des difficultés qui entourent la replantation cacaoyère et des échecs fréquents des modèles techniques transférés en milieu paysan (Antheaume et Pontie 1990, Petithuguenin 1993). Ces échecs sont liés au fait que la replantation exige des paysans un investissement considérable en travail et souvent en capital, et les soumet à de très faibles revenus pendant un temps d'autant plus long que les délais d'entrée en production sont bien supérieurs à ceux de la phase pionnière (5 à 6 ans contre 3 sur un sol forestier). La seule alternative à ces contraintes réside dans la reconstitution partielle de la rente différentielle-forêt, en laissant un recrû long se développer sur une partie de l'exploitation. Nous avons vu qu'une telle stratégie n'est actuellement accessible qu'à quelques lignages autochtones et aux chefs historiques de la migration baule, qui sont détenteurs de surfaces très importantes.

Pour une majorité de planteurs, la possibilité d'entamer un nouveau cycle cacaoyer sera liée à une intensification, sans que celle-ci se traduise par une amélioration de la productivité. En l'état des marchés, les paysans d'origine soudanienne sont peut-être les seuls à pouvoir se soumettre, eux et leur main-d'œuvre, aux niveaux de rémunération qu'implique cette transition et à pouvoir mobiliser les capitaux qu'elle exige. Leur présence sur le marché foncier, les stratégies de capitalisation par le travail qu'ils développent sur les milieux appauvris (plantation sur friche, aménagements de bas-fonds) en sont l'illustration. Est-ce à dire que les autres groupes culturels seraient exclus d'un nouveau cycle du cacao ? La crise actuelle a entraîné, nous l'avons vu, un abaissement sensible du « seuil de reproduction » pour tous les groupes en présence. Elle a également provoqué une diminution du coût d'opportunité du travail consacré au renou-



vement du verger par rapport à l'entretien et à la récolte d'une vieille plantation. Ce coût d'opportunité est d'autant plus faible que la replantation permet de bénéficier à nouveau de la complémentarité entre cultures vivrières et cacaoyers. Ces différents facteurs laissent supposer que la rénovation des vergers peut concerner une base sociale beaucoup plus large. La hausse actuelle du prix du café et la meilleure aptitude de cette culture à se développer sur des sols appauvris peuvent par ailleurs déboucher sur un nouveau cycle de culture pérenne, dont la mise en œuvre serait moins contraignante pour les planteurs.

### **Conclusion : du bon usage de l'État comme facteur de stabilisation des sociétés rurales**

En contribuant à mettre en place un cadre économique et juridique stimulant les stratégies d'intensification, l'État a un rôle essentiel à jouer dans la reproduction de la société agraire. Or, les interventions récentes des pouvoirs publics au niveau de la filière cacao ont eu un impact fortement déstabilisant sur les exploitations agricoles. Nous avons déjà évoqué la politique d'achat à la qualité entreprise en 1993, qui s'est traduite par l'interdiction de commercialiser la récolte intermédiaire de cacao, effectuée entre avril et juillet. Elle eut pour conséquence majeure de supprimer la principale source de financement des traitements insecticides et des sarclages effectués à cette période. Elle permit en revanche à certains intermédiaires de réaliser des profits considérables sur les récoltes achetées clandestinement à 50 F CFA/kg et revendues à 200 F quelques mois plus tard<sup>9</sup>. Les difficultés financières des planteurs ont ensuite été accrues par les mesures visant à évincer ces mêmes intermédiaires, en confiant le monopole des achats bord-champ à des GVC qui n'avaient ni l'assise financière, ni les capacités de stockage ou de transport leur permettant d'assurer la collecte. Pour beaucoup de paysans, ces décisions se sont traduites par une crise de liquidité équivalente à celle qu'ils avaient vécue en 1988. Seule une conjoncture climatique extrêmement favorable (et la capacité des planteurs Burkinabè à mobiliser leur épargne) a permis le maintien des niveaux de production atteints par la Côte-d'Ivoire les années précédentes.

---

9. Un acheteur d'Issia aurait ainsi stocké et revendu 20 000 t, un autre, à Gagnoa, 15 000 t. L'interdiction des ventes a non seulement eu un effet désastreux sur la situation financière des planteurs, mais elle n'a même pas permis d'écarter du marché le cacao de la récolte intermédiaire, réputé de moins bonne qualité.

Depuis six ans, les planteurs ont dû supporter l'essentiel de l'ajustement de la filière cacao, notamment en payant, par le biais des prix bord-champ, une grande partie de la dette contractée par l'État vis-à-vis des exportateurs. La très bonne récolte 1993/94 pourrait conduire à surestimer leur capacité à supporter des prélèvements excessifs de la part des intermédiaires et de l'État. La remarquable stabilité de la production ivoirienne, malgré la crise, est en grande partie attribuable à l'arrivée à maturité du verger des derniers fronts pionniers de l'extrême Sud-Ouest, qui masque la dégradation des niveaux de production des régions plus anciennes. L'évolution des prix au producteur depuis la dévaluation de janvier 1994 laisse craindre que l'État ne cherche à s'approprier l'essentiel des bénéfices générés par le changement de parité et le redressement des cours mondiaux. Alors que le prix FOB du cacao a augmenté de 220 % en FCFA courants depuis un an, les planteurs n'ont bénéficié que d'une hausse de 50 % du prix garanti, qui devrait certes compenser l'inflation (évaluée à 35 ou 40 %), mais pas le doublement du prix des intrants (Léonard 1994).

Une politique de pressuration du revenu paysan, à une étape sensible du cycle du cacao en Côte-d'Ivoire (celle qui correspond à l'épuisement des ressources forestières), aurait des conséquences désastreuses. Pour les revenus de l'État, qui s'expose à la fuite d'une partie de la récolte vers les pays voisins où elle est mieux payée : en 1994, les exportations frauduleuses de café en direction de la Guinée auraient représenté plus de 10 % de la production nationale<sup>10</sup>. Désastreuses également quant à la capacité des paysans à maintenir leurs niveaux de production. On sait les conséquences qu'eut au Ghana une politique de très bas prix au producteur au début des années 1970, alors que ce pays était encore le premier producteur mondial de cacao (Gastellu 1982). A l'époque, la crise avait été précipitée par des mesures restrictives (l'*Aliens Compliance Order*) concernant la main-d'œuvre étrangère. La réponse donnée par l'État ghanéen à la stagnation de la production nationale de cacao et de ses revenus d'exportation avait été d'accroître ses prélèvements et de compenser partiellement cette ponction en écartant les étrangers du partage du produit résiduel. Le résultat fut un effondrement de la production nationale. Avec 25 ans de retard, la Côte-d'Ivoire est arrivée à une étape similaire du cycle du cacao. Y a-t-il un risque qu'une telle politique soit mise en œuvre ?

A l'approche d'une échéance électorale majeure, le vote des étrangers est devenu l'un des principaux enjeux du débat politique. Leur statut ambigu et l'absence de code foncier sécurisant leur accès à la terre en font

---

10. Le kg de café marchand était acheté 600 F CFA à la frontière guinéenne en mai et 900 F en juillet, alors que les prix pratiqués en brousse variaient entre 275 et 350 F. Voir *Marchés Tropicaux*, 1653, août 1994.

un électorat semi-captif pour le pouvoir en place, garant du statu quo<sup>11</sup>. Cette situation les expose aux surenchères auxquelles se livrent le parti au pouvoir et l'opposition. Au cours des dernières années, des mesures restrictives ont ainsi été adoptées à l'égard des étrangers: instauration d'une carte de séjour renouvelable chaque année, attitude discriminatoire de la SODEFOR dans la gestion des forêts classées, qui s'est traduite par la confiscation des titres de séjour des étrangers installés illégalement pour en accélérer l'expulsion, alors qu'une politique plus conciliante était adoptée vis-à-vis des Ivoiriens. La montée en puissance des Burkinabè dans la filière cacao, dans le secteur du commerce et de l'usure, sur le marché foncier, est porteuse de tensions entre les différentes communautés, même s'il convient d'insister sur le comportement remarquablement mesuré des populations autochtones à ce sujet. Une dérive populiste serait d'autant plus préjudiciable pour l'ensemble de l'économie ivoirienne que le poids des Burkinabè dans la société agraire est en soi un facteur de stabilité du secteur cacaoyer.

Cette stabilité demeure bien sûr conditionnée à la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant les stratégies d'intensification. Cela concerne au premier titre la politique des prix agricoles, tant pour les produits d'exportation que pour les cultures vivrières. L'accès au crédit est également un facteur limitant majeur pour la plupart des paysans et nous avons vu à quel point il constitue l'une des bases des performances économiques des exploitations Burkinabè. La restauration d'un système de crédit exempt des malversations qui ont caractérisé le fonctionnement de l'ancienne BNDA est certainement un objectif difficile à atteindre. Elle requerrait que soient impliqués des partenaires privés (exportateurs de cacao, grands commerçants), mieux à même d'assurer sa diffusion et son fonctionnement, et qu'une réglementation limitant les pratiques usuraires soit mise en place. Enfin, l'une des clés de l'intensification et de la stabilisation réside sans aucun doute dans une formalisation des droits fonciers, qui garantisse aux paysans la pérennité de leurs investissements de capitalisation sur la terre, même si une telle évolution signifie pour le pouvoir une perte de son emprise sur les sociétés rurales.

---

11. Le flou entourant les droits fonciers favorise les relations de clientélisme entre les autorités politiques locales et les paysans immigrés, qu'ils soient étrangers ou autochtones ivoiriens. Ces relations sont particulièrement évidentes à l'échelle des forêts classées illégalement occupées.

## Bibliographie

- ANTHEAUME B. et PONTIE G., 1990, Les planteurs-rénovateurs de cacao du Litimé (Centre-Ouest du Togo). L'innovation technique à marche forcée, *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, 26 (4) : 655-677.
- CHALÉARD J.-L., 1993, Cocoa planters and land investment in towns in Côte-d'Ivoire, *After four centuries of cocoa, what is the future ?*, actes de l'International Conference on Cocoa Economy, Askindo – CIRAD, à paraître.
- CHAUVEAU J.-P., 1993, *Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Étude de cas en Côte-d'Ivoire forestière*, Laboratoire d'Études Agraires, ORSTOM-Montpellier, 18 p., multigr.
- CHAUVEAU J.-P. et RICHARD J., 1977, Une périphérie recentrée, A propos d'un système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire, *Cahiers d'Études Africaines*, XVII (4) : 485-524.
- DOZON J.-P., 1985, *La société bété en Côte-d'Ivoire*, ORSTOM-Karthala, Paris, 367 p.
- GASTELLU J.-M., 1982, Les plantations de cacao au Ghana, *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XVIII (2) : 225-254.
- LENA P., 1979, *Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien*, Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 345 p.
- LEONARD E., 1993, *Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien. Une typologie des systèmes de production*, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 57 p., multigr.
- LEONARD E., 1994, *Éléments de réflexion pour la fixation de prix au producteur incitant à une relance de la production cacaoyère*, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 6 p., multigr.
- LEONARD E. et IBO G. J., 1994, Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire, *Politique Africaine*, 53 : 25-36.
- LEONARD E. et OSWALD M., 1993, Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte-d'Ivoire : social and technical answers to a predicted crisis, *After four centuries of cocoa, what is the future ?*, actes de l'International Conference on Cocoa Economy, Askindo, CIRAD.
- LEONARD E. et OSWALD M., 1994, *Une agriculture forestière sans forêt. Transformations de l'environnement et mise en place de systèmes agricoles stables en Côte-d'Ivoire forestière*, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 15 p., multigr.
- LESOURD M., 1988, La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baule (Côte-d'Ivoire forestière), *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, 24 (1) : 78-97.
- PETITHUGUENIN P., 1993, Reproducibility of cocoa cropping systems : the ivoirien and togolese experience, *After four centuries of cocoa, what is the future ?*, actes de l'International Conference on Cocoa Economy, Askindo - CIRAD.
- RUF F., 1987, Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides, I - De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail, *L'Agronomie Tropicale*, 42 (3) : 218-232.

- RUF F., 1988, *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris-X, 6 vol.
- RUF F., 1991, Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ?, *Cahiers d'Études Africaines*, 121-122, XXXI (1-2) : 83-134.
- SCHWARTZ A., 1993, *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire*, ORSTOM, Col. Études et Thèses, Paris, 490 p.